



IXIOS SMART MANUFACTURING

Information Périodique au
30/12/2019

*Le document d'information périodique ne fait pas l'objet d'une certification par le
Commissaire aux comptes de l'OPC.*

Etat du Patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Devise de comptabilité de l'OPC : USD	Montant à l'arrêté périodique
a) Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20 / 1° du I de l'article L.214-24-55 du code monétaire et financier		20 402 563,16
b) Avoirs bancaires		1 368 784,12
c) Autres actifs détenus par l'OPC		1 045 427,46
d) Total des actifs détenus par l'OPC (lignes a+b+c)		22 816 774,74
e) Passif		-139 852,51
f) Valeur nette d'inventaire (lignes d+e = actif net OPC)		22 676 922,23

Nombre de parts ou actions en circulation et valeur nette d'inventaire par part ou action

Actions	Nombre d'actions en circulation	Devise actions	Valeur nette d'inventaire par Action (Valeur Liquidative)
I - FR0013412913	18 101,514	USD	1 166,09
I - EUR - FR0013447760	1 263,000	EUR	1 217,92
P - FR0013412921	28,000	USD	1 091,65

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier. et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	16,42%	16,32%
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	73,55%	73,10%
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.		
e) Les autres actifs	4,58%	4,55%

Répartition des actifs par devise

Devises	Montant	Pourcentage	
	<i>En devise de comptabilité de l'OPC : USD</i>	Actif net	Total des actifs
USD	14 748 798,22	65,04%	64,64%
EUR	3 605 089,76	15,90%	15,80%
JPY	2 710 646,42	11,95%	11,88%
CHF	629 074,09	2,77%	2,76%
GBP	373 398,04	1,65%	1,64%
CAD	298 962,65	1,32%	1,31%
CNY	233 118,55	1,03%	1,02%
HKD	217 687,01	0,96%	0,95%
Total	22 816 774,74	100,62%	100,00%

Répartition des actifs par pays de résidence de l'émetteur

Pays	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
USA	54,74%	54,41%
Japon	11,66%	11,59%
Allemagne	10,48%	10,42%
France	9,02%	8,96%
Suisse	3,86%	3,84%
Chine	1,77%	1,76%
Royaume-Uni	1,49%	1,48%
Canada	0,96%	0,95%
Pays-Bas	0,56%	0,56%
Total	94,55%	93,97%

Ventilation des autres actifs par nature

Nature d'actifs	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
PARTS OU ACTIONS D'OPCVM :	-	-
- Fonds professionnels à vocation générale	-	-
- OPCVM nourriciers	-	-
- Fonds professionnels spécialisés	-	-
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP)	-	-
- OPCI et OPPCI (Organismes Professionnels de Placement Collectif Immobilier)	-	-
- Autres	4,58%	4,55%
AUTRE NATURE D'ACTIFS :		-
- Bons de souscription		-
- Bons de caisse		-
- Billets à ordre		-
- Billets hypothécaires		-
- Autres	0,03%	0,03%
TOTAL	4,61%	4,58%

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions / Remboursements
<i>Devise de comptabilité de l'OPC : USD</i>		
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1° du code monétaire et financier.	4 770 014,69	1 197 524,14
et b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.		
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPC / du fonds d'investissement à vocation générale.	17 942 591,05	3 866 997,66
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18 du code monétaire et financier.	-	-
e) Les autres actifs	1 032 534,68	-
Total sur la période	23 745 140,42	5 064 521,81

Indication des données chiffrées relatives aux distributions unitaires sur résultat et/ou sur plus ou moins-values nettes réalisées (« PVNR »), versées au cours de la période ou à verser, après déduction des impôts

Néant

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

Au 30/12/2019, l'OPC n'a pas de position sur titres soumise à la réglementation SFTR à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, d'opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS). Au cours de la période, l'OPC n'a pas effectué de transaction de financement sur titres soumises à la réglementation SFTR.

Plafonnement des rachats au cours de la période

Néant